

# AVIS PUBLIC

## d'entrée en vigueur

### **Entrée en vigueur du règlement numéro 434-24-2017 modifiant le règlement de zonage**

AVIS EST DONNÉ que lors d'une séance tenue le 15 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 434-24-2017 intitulé «*Règlement numéro 434-24-2017, modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant la modification des limites de la zone 403*».**

L'objet de ce règlement est d'intégrer à même la zone 403, les lots 5 068 647 et 5 068 648, présentement situés dans la zone 304, pour une superficie de 2 774.60 mètres carrés, afin d'y autoriser l'usage industriel.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 25 janvier 2018.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Jude, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2018

Nancy Carvalho  
Secrétaire-trésorière